



Université
Gustave
Eiffel

Chaire
d'économie
sociale
et
solidaire

Erudite
LABORATOIRE D'ÉCONOMIE
PARIS-EST

CAHIER DE RECHERCHE Chaire ESS-UGE

Numéro 2023 - 01

**Alimentation et territoires en commun :
de nouvelles perspectives !**

Hervé Defalvard¹

¹ Chaire ESS-UGE et Laboratoire Erudite

Table des matières

Introduction.....	3
1/ Les communs actuels de l'alimentation et leurs limites	4
2/ L'alimentation dans une perspective de commun intégral	5
3/ L'alimentation dans une perspective de commun translocal.....	7
4/ L'alimentation au cœur des territoires en commun	8
Conclusion	10
Bibliographie.....	11

Introduction

Cet article considère l'alimentation comme l'ensemble des mondes sociaux, depuis leurs institutions jusqu'à leurs pratiques, où se réalisent la production, la transformation et la consommation des aliments. Ainsi circonscrite, il l'aborde sous le prisme des communs dans le contexte de leur nouvel âge caractérisé par leur extension à tous les domaines de la vie économique et sociale. Longtemps, les communs ont organisé, dans les sociétés traditionnelles, la gestion des ressources naturelles, telles l'eau, les forêts, les pâturages, selon un modèle autre que ceux du marché ou de l'État, car fondé sur une communauté qui produit ou met en commun une ressource afin d'assurer, via des droits, son accès et son usage durables pour ses membres à travers un autogouvernement de ses règles (Ostrom, 1990). Avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de nouveaux communs sont apparus qui ont été qualifiés de communs informationnels ou de la connaissance (Coriat, 2015). Mais, aujourd'hui, ce sont toutes les sphères de la société – la mobilité, l'habitat, la santé, la culture, l'emploi... –, qui sont gagnées par les communs (Alix et alii, 2018) de sorte que ces derniers deviennent porteurs du nouveau principe politique du Commun (Dardot et Laval, 2014) permettant d'envisager la perspective de la société du commun (Defalvard, 2023).

Plus précisément, nous nous intéressons aux communs de l'alimentation sur le plan de l'infrastructure qui, dans la tradition gramscienne², se distingue de la société civile correspondant aux rapports sociaux de production et de diffusion des idées et de la société politique recouvrant les rapports sociaux de production et d'application des droits et des lois. A la différence de ces deux mondes sociaux auxquels bien sûr elle s'articule, l'infrastructure comprend les rapports de production et d'échange des biens et services. Toutefois, lorsque nous passons de l'usine aux territoires comme le lieu de la conflictualité sociale et, par conséquent, de l'émergence du sujet collectif porteur d'une société alternative, en rupture avec la société néolibérale actuelle, comme nous en développons l'hypothèse dans *La société du commun*³, il est nécessaire d'actualiser le concept gramscien d'infrastructure en opérant une double intégration : d'abord des rapports sociaux de production et d'échange dans les rapports sociaux de la reproduction sociale, lieu des luttes féministes, puis de ce dernier ensemble dans les rapports sociaux d'engendrement du vivant, lieu des luttes écologiques. Ceci nous conduit à passer de l'économie politique à l'écologie politique et culturelle des territoires avec leurs rapports éco-sociaux où « éco » désigne à la fois les rapports écologiques avec le vivant et les rapports économiques intégrés dans la reproduction sociale et l'écologie.

Dans une première partie, nous abordons l'alimentation telle qu'on la retrouve dans l'infrastructure des communs, qui est aujourd'hui le plus couramment ni intégrale et ni translocale : ni intégrale au sens où les communs ne couvrent qu'une toute petite part de nos rapports éco-sociaux, laissant la plus grande part de leur organisation à la logique soit du marché soit de l'État ; ni translocale au sens où les communs ne s'attachent le plus souvent qu'à une solidarité locale entre ses membres, qui ne la relie donc pas à des échelles extra-locales jusque et y compris mondiale.

La perspective de la Société du commun requiert, pour son avènement, une double évolution de l'infrastructure des communs, qui doit devenir de plus en plus à la fois intégrale et translocale. Pour l'une comme pour l'autre de ces évolutions, l'alimentation est appelée à jouer un rôle essentiel qui, en retour, lui ouvre de nouvelles perspectives.

La deuxième partie traite de l'alimentation dans des communs dont l'infrastructure tend déjà vers une nature intégrale. L'enjeu est ici politique car, en construisant une infrastructure intégrale, les communs affirment le commun comme principe politique avec, au cœur de celui-ci, la place de l'alimentation.

² Voir Douet (2021). Dans la pensée de Gramsci, l'ordre d'actions de l'infrastructure n'a plus, comme dans une certaine tradition marxiste, une position en surplomb qui surdétermine la superstructure composée de la société civile et de la société politique, parfois appelée par Gramsci « l'État absolu ». Leur articulation, qui se réalise dans le cours d'un processus historique, relève, au contraire, de la co-construction produisant le « bloc historique » du système social dominant.

³ Voir Defalvard (2023).

La troisième partie aborde l'alimentation dans des communs dont l'infrastructure devient intégrale. Ici, l'alimentation a pour enjeu la mondialisation des communs en lieu et place de la mondialisation financière dans laquelle l'agriculture et l'alimentation sont prises aujourd'hui.

Enfin, la quatrième et dernière partie se rapprochera encore davantage de la perspective de la société du commun en considérant l'alimentation dans des cas où l'infrastructure des communs qui l'abrite évolue vers une nature à la fois intégrale et translocale.

Dans chacune des quatre parties, la méthode est moins de mobiliser des références bibliographiques que des terrains monographiques.

1. Les communs actuels de l'alimentation et leurs limites

De manière très ancienne, l'alimentation a eu à faire avec les communs : qu'il s'agisse des systèmes d'irrigation, des pêcheries ou encore des pâturages, l'organisation de ces activités sous la forme de communs, courante dans les sociétés traditionnelles, imprégnait de leur marque à l'alimentation du côté de ses mondes sociaux de la production. Dans cet article, nous nous intéressons aux communs actuels de l'alimentation afin de montrer que, pour l'heure et à l'image des autres communs, leur infrastructure n'est, dans la plupart des cas, ni intégrale, ni translocale.

Parmi les communs actuels de l'alimentation, le plus emblématique et répandu d'entre eux est, sans doute, constitué par les associations de maintien de l'agriculture paysanne (Amap) dont Parenthoën (2020) a retracé la naissance militante en France au tournant du XXI^e siècle⁴.

Le principe des Amap est de réunir des consom'acteurs qui créent une association dont ils deviennent membres, en vue de contractualiser avec un ou des producteurs locaux de produits maraîchers et fruitiers, très majoritairement, afin d'organiser sur l'année une distribution hebdomadaire de paniers bio à un prix qui soit rémunérateur pour les producteurs bio et accessibles à des personnes dont le profil est de type classe moyenne supérieure (Mignot et alii, 2022). Selon sa définition empruntée à Ostrom (1990), une Amap est un commun qui réunit ses trois critères principaux dont le trait d'union est la présence d'une communauté qui : 1) met en commun une ressource (les produits bio), 2) définit des droits pour son accès et usage durables et 3) autogouverne ses règles (de qualité, de prix, de prépaiement des paniers, de distribution), y compris en cas de conflit. Dans une Amap, la communauté comprend deux cercles, celui étroit des consom'acteurs membres de l'Amap et celui qui l'élargit aux producteurs locaux avec lesquels la contractualisation est établie sur la base de valeurs communes.

L'infrastructure de tels communs est non intégrale. En effet, l'organisation sous la forme du commun ne concerne que les paniers bio et laisse la plupart des autres rapports éco-sociaux des membres des Amap être gouvernés par la logique du marché (quand ils achètent une voiture, des chaussures ou partent en vacances) et par celle de l'État (les soins médicaux, l'école, les factures Edf, les déchets ménagers...). De tels communs de l'alimentation sont des gouttes d'eau dans l'océan du marché et de l'État.

Ces communs que les Amap révèlent ont également une infrastructure non translocale car la double solidarité qu'ils organisent entre, d'une part, les consom'acteurs autour notamment de la distribution des paniers et, d'autre part, avec les producteurs bio, a un caractère seulement local qui, dans certains cas, est à nuancer. Ainsi des Amap parisiennes peuvent être en lien avec des producteurs du Perche ou de Normandie. Dans ces configurations qui restent l'exception, ce sont d'ailleurs les producteurs qui sont à l'initiative de l'Amap comme pour le collectif « Une ferme du Perche » qui a installé une Amap dans le 10^e arrondissement de Paris, quai de Valmy, où les paniers sont distribués tous les mercredis de 17h à 20h.

Une autre formule de communs de l'alimentation qui s'est développée plus récemment est constituée par les supermarchés coopératifs avec, le pionnier d'entre eux en France, La Louve qui, en s'inspirant d'une

⁴ Le site Boursorama recense plus de 2 100 Amap en janvier 2023.

expérience à New York, a ouvert ses portes à Paris en novembre 2017. Depuis, c'est près d'une soixantaine de supermarchés coopératifs qui ont ouvert en France. Sous le statut de coopérative, nous retrouvons une communauté de consom'acteurs, dont les membres sont sociétaires cette fois, et non plus adhérents comme pour les Amap, qui met en commun des produits de consommation privilégiant le côté bio et circuit-court, définit les droits d'accès durable à ces produits (il faut être sociétaires ayant acquis au moins une part sociale qui peut être d'un montant variable selon le statut des personnes), et autogouverne les règles de son organisation, notamment la règle de la contribution de trois heures par mois à l'activité du supermarché pour chaque consom'acteur. Comme pour les Amap, il existe une seconde communauté plus large comprenant les producteurs fournisseurs de la coopérative même si les liens avec ces derniers sont plus faibles que dans le cas des Amap.

Bien que cette seconde catégorie de communs de l'alimentation ait une dimension plus intégrale, les dépenses que chaque consom'acteur effectue dans le supermarché coopératif reste marginale par rapport à l'ensemble des dépenses de son budget annuel qui s'établissent selon la logique du marché ou de l'État. Il en est de même pour l'aspect translocal de l'infrastructure de ces communs qui, s'il est plus présent avec des producteurs parfois plus lointains, les supermarchés coopératifs organisent surtout une solidarité locale.

La plupart des communs lors de leur nouvel âge, qui les étend à tous les domaines de la vie économique et sociale, manifeste une infrastructure faiblement intégrale et translocale. Cette situation les limite aux marges du système social dominant et de son bloc historique, à l'abri duquel ils se développent comme de minuscules îlots. Pour que les communs soient porteurs du nouveau principe politique du commun, leur infrastructure sur les territoires doit devenir à la fois intégrale et translocale. Lorsque l'infrastructure du commun réunit ces deux propriétés, elle a le pouvoir de transformer son espace en un véritable « territoire en commun » (Defalvard, 2023) où ce territoire ne rime plus avec local puisqu'il est translocal. Il existe déjà de rares communs à infrastructure soit intégrale, soit translocale et, en particulier, parmi les communs de l'alimentation. Ces derniers ouvrent de nouvelles perspectives à la fois pour l'alimentation et pour la société du commun.

2. L'alimentation dans une perspective de commun intégral

Il existe aujourd'hui de rares cas de communs à infrastructure intégrale, c'est-à-dire dont l'ensemble des rapports éco-sociaux de leurs membres sont gouvernés par le principe du commun. Leur étude, qui est tout à fait essentielle dans la perspective de la société du commun, montre que l'alimentation y occupe une place fondamentale.

Le plus connu est sans doute celui qui s'est développé sous la forme d'une zone à défendre (zad) à Notre Dame des Landes lors de la lutte contre le projet d'installation de l'aéroport. Durant les années de lutte, la vie sur la zad s'est organisée selon la « forme-Commune » (Ross, 2023), insérant sous le principe politique du commun l'ensemble des rapports éco-sociaux de son infrastructure et en opérant une sorte d'inversion complète avec la logique capitaliste néolibérale. Pignocchi (2019), dans la BD qu'il a tirée de son séjour sur la zad, l'exprime ainsi : « Alors que partout ailleurs le mouvement général consiste à étendre le statut d'objet à de plus en plus d'humains... ..au point de leur dénier toute forme d'intériorité... ..Sur la zad, on effectue le cheminement inverse, en étendant le statut de sujet à de plus en plus de non-humains » (p. 34).

Dans leur article relatant les paroles de trois zadistes, recueillies après la décision définitive d'arrêt du projet d'aéroport, Morel et Darot (2018) montrent que cette forme intégrale de commun repose à sa base sur une manière d'habiter avec le vivant où cultiver la terre autrement pour vivre autrement joue un rôle décisif « c'est vraiment le vivant qu'il faut remettre en avant ». Ses actions se construisent au sein de l'Assemblée des usages où « on a des réunions assolement pour les rotations en commun... pour qu'il y ait du beau tournesol (pour l'huile) et du beau blé (pour le pain) » (p. 289).

De ce commun à structure intégrale, où l'alimentation dans toutes ses facettes joue le rôle de levier, s'en dégagent une nouvelle propriété et une limite.

La propriété qui émerge nous déplace de l'infrastructure vers la société politique. En effet, lorsque l'infrastructure d'un commun devient intégrale, celle-ci devient porteuse d'une double autonomie : politique pour le territoire qu'elle structure et subjective pour les vivants qui y résident. L'Assemblée des usages, qui fut l'un des organes politiques de l'autonomie du territoire de la zad, rend possible pour chaque humain et autre qu'humain de pouvoir y résider en réalisant ce qu'il désire. Cette propriété que les communs font émerger a déjà été soulignée par Giraud (2022) : « là où le tribal ne s'embarrasse guère d'opprimer l'individu au nom de l'intérêt supérieur du clan, le *commun* tente d'honorer la singularité de chacun de ses membres » (p. 324) ou par Weber (2021) : « Organiser une communauté entre humains et/ou agents non humains selon les principes des communs signifie augmenter la liberté individuelle en renforçant la liberté de la communauté » (p. 131).

La limite est celle que Lordon (2019) a repérée en soulignant que la zad se soustrait au capitalisme plus qu'elle ne le renverse ou ne le remplace. Même s'il existe une certaine pluralité des habitants de la zad, notamment entre les quelques paysans qui ont choisi la désobéissance civile pour défendre leur ferme et les nouveaux venus qui ont répondu à l'appel des premiers, la zad construit un nouveau monde en retrait, abrité dans les marges du capitalisme, produit d'un relatif entre-soi social. Si la zad NdL a le grand mérite d'exister et de montrer ainsi qu'un autre monde est possible, les conditions de sa possibilité restreignent de beaucoup sa portée de sorte qu'elle bute très vite sur tout élargissement comme la répression qu'elle a subie en témoigne. Un autre cas de commun avec une évolution de son infrastructure vers une dimension plus intégrale est de ce point de vue intéressant à évoquer. Il s'agit de la coopérative Ferme de Figeac dont l'histoire remonte aux années 1980 et que l'on retrouve, trente ans plus tard, à la base de la création en 2015 du Pôle territorial de coopération économique (PTCE), Figeacteurs. Ce dernier élargit vers une forme plus intégrale l'infrastructure de ce commun. La Ferme de Figeac s'est d'abord constituée sur les volets production et distribution de l'alimentation afin de réunir les agriculteurs mais aussi les habitants autour de ses cinq magasins, pour réorienter leur modèle agricole vers une économie locale en circuits-courts, décrochée de sa dépendance aux cours des marchés agricoles mondiaux. A partir de 2015, elle a atteint son autonomie céréalière pour l'aliment du bétail. Elle s'est ensuite développée du côté de la valorisation des ressources énergétiques du territoire (vent, soleil, bois et méthane). Elle compte 650 adhérents aujourd'hui et 190 salariés. Enfin, elle a joué un rôle moteur dans la création sous la forme d'une association du PTCE Figeacteurs qui fait de ce territoire, avec son infrastructure de plus en plus intégrale, un début de territoire en commun. Se définissant comme un réseau de territoire, son objet est de « rassembler des adhérents (personnes physiques et morales) de tous horizons, soucieux de rendre leur territoire vivant, attractif et solidaire. Nouvel arrivant ou autochtone, porteur de projet ou chef d'entreprise aguerri, militant associatif ou salarié de grands groupes : C'est dans la diversité des profils que naît la richesse des coopérations »⁵. Des céréales pour le bétail au tiers-lieu éclaté 3L, c'est en raccourci le chemin parcouru qui progressivement trace une infrastructure de plus en plus intégrale et sur lequel l'alimentation en commun a bien été la première étape.

Par rapport aux Amap puis à la zad NdL, la ferme de Figeac puis le PTCE Figeacteurs opèrent un double dépassement. Alors que les Amap réunissent des consom'acteurs au profil similaire appartenant à la classe moyenne supérieure (Mignot et alii., 2022), témoignant de ce que l'Atelier paysan (2022), dans son manifeste « Reprendre la terre aux machines », a qualifié « d'enfermement sociologique »⁶, la coopérative Ferme de Figeac construit un territoire de l'alimentation qui s'adresse à tous : « Fermes de Figeac propose un projet de coopération agricole et territoriale qui répond à plusieurs enjeux dont la préservation des écosystèmes, le maintien d'une agriculture vivante et le développement d'une alimentation de qualité sur le territoire »⁷. De plus, avec le PTCE Figeacteurs se produit un second dépassement. Cet « incubateur d'énergies

⁵ <https://www.figeacteurs.fr/un-reseau-de-territoire/>

⁶ Atelier paysan, manifeste, p.

⁷ <https://www.fermesdefigeac.coop/qui-sommes-nous/des-hommes-une-histoire/>

citoyennes », qui « en partenariat avec un écosystème d'acteurs économiques et sociaux – **entreprises de l'économie classique et de l'économie sociale et solidaire, salariés, citoyens, collectivités locales, enseignement supérieur, associations ...** œuvre à favoriser l'émergence de projets en lien avec les besoins des citoyens et l'économie du territoire », ne se soustrait pas au capitalisme mais produit une « évolution révolutionnaire », sur laquelle plus bas nous reviendrons et qui n'en vise pas moins sa sortie.

Si c'est bien par l'émergence et la multiplication de territoires en commun que pourra se concrétiser la perspective de la société du commun, la construction de ces derniers ne suppose pas seulement que l'infrastructure des communs devienne intégrale ; elle exige aussi qu'elle devienne translocale. Pour cette seconde évolution, l'alimentation en commun semble devoir être aussi un maillon essentiel.

3. L'alimentation dans une perspective de commun translocal

La qualité d'infrastructure translocale des communs s'appuie très souvent, dans les rares cas où elle existe, sur les nouvelles technologies de l'information et des communications à travers l'économie des plateformes. Si celle-ci est largement dominée par la logique capitaliste financiarisée de l'extraction de la valeur pour le capital et ses associés grâce à la concentration de ce dernier (Srnicsek, 2018), on comptabilise néanmoins quelques plateformes coopératives dont les communs qu'elles construisent ont une infrastructure translocale. C'est le cas de la plateforme de livraison à vélos Coopcycle, modeste concurrent de Deliveroo ou Uber Eat, qui organise la distribution à domicile ou au travail de plats cuisinés sous la forme d'un commun translocal. Au niveau local, la plateforme Coopcycle permet à des livreurs à vélo qui l'utilisent de s'organiser entre eux pour définir les règles de la livraison à vélo dont le prix de la course, en payant un abonnement à la plateforme. Ce dernier est réservé aux seules associations ou coopératives ayant obligation de salarier leurs livreurs selon une logique du partage de la valeur, Coopcycle n'étant pas Open source mais sous la nouvelle licence Coopyleft. Aujourd'hui, ce sont soixante-dix collectifs, dont soixante en Europe, dont trente-huit en France, qui s'organisent ainsi sur quatre continents. Ce commun de la livraison des plats cuisinés organise une solidarité à deux étages : l'étage local du collectif de livreurs à vélo comme la coopérative des *Coursiers bordelais* à Bordeaux et l'étage intercontinental qui est celui de la plateforme reliant ces collectifs entre eux par des règles, en partie, commune : salariat des livreurs à vélo, structures non lucratives (association ou coopérative).

Ce premier exemple ne touche qu'un très faible segment de l'alimentation puisqu'il ne concerne que la livraison à vélo de plats cuisinés. Notre deuxième exemple a une portée territoriale beaucoup plus ambitieuse. Il s'agit de la plateforme Echanges paysans qui associe les paysans des Hautes Alpes aux structures de la restauration collective de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur. Elle les associe au travers de sa structure juridique qui est une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) dont ces deux types d'acteurs de l'alimentation sont alors sociétaires. Cette structure juridique est de plus en plus utilisée pour instituer, sur les territoires, l'autogouvernement caractéristique des communs (Drapéri, Margado, 2016). Elle les associe également au moyen de la technologie de sa plateforme qui permet, d'un côté, aux acteurs de la restauration collective de passer leurs commandes, puis d'un autre, aux producteurs locaux de se positionner sur les commandes en cours et, enfin, sur un dernier côté, aux gestionnaires de la plateforme, à savoir Echanges paysans, d'organiser la logistique des livraisons.

Cette plateforme offre la possibilité d'un autre modèle économique aux paysans des Hautes Alpes, par exemple aux producteurs de lait qui ne dépendent plus de Lactalis et de ses trente centimes le litre de lait car ils peuvent mieux valoriser leurs produits à travers parfois une activité de transformation pour laquelle ils sont accompagnés. De l'autre côté, les élèves des lycées de Toulon ou les résidents d'un Ehpad à Briançon bénéficient d'une alimentation saine et en circuit-court. La structure translocale du commun imbrique ici une

solidarité locale (départementale) des producteurs à une solidarité régionale des mangeurs de la restauration collective en PACA.

Si les nouvelles technologies utilisées par les plateformes sont une base importante pour construire des communs translocaux, supports d'une « identité cosmolocale » (Bauwens, 2020), d'autres formes sociales peuvent participer de ce mouvement. Notamment, la grande entreprise peut sous certaines conditions être un vecteur du translocalisme des communs. Il peut paraître assez surprenant de voir mobiliser la grande entreprise, ce rouage essentiel du capitalisme, pour élargir la voie de sortie du capitalisme. Pour en convaincre, prenons un exemple qui implique l'alimentation et qui montre aussi que cette voie est un chemin de crête qui n'est pas sans risque de récupération.

Cet exemple est celui de la coopérative Carrefour Varatsi qui associe depuis cinq ans la filiale Carrefour Roumanie et quatre maraîchers de la région de Varatsi au sud de Bucarest (Ciascai, Defalvard, 2022). La création de cette coopérative, dans un pays où le souvenir qu'ont laissé les coopératives du régime communiste est plutôt de l'ordre du cauchemar, trouve son origine dans une loi roumaine imposant à la grande distribution un quota de 30% de produits locaux pour ses produits frais. Cette loi ne tombe pas du ciel non plus puisqu'elle a fait suite à un mouvement social paysan important qui revendiquait une régulation de ce type. Après avoir construit un entrepôt sur le terrain de l'un des maraîchers et sociétaires de la coopérative, cette dernière permet à la centaine de maraîchers de la région de Varatsi d'y livrer une partie de leurs productions selon un cahier des charges négocié, prévoyant à la fois les quantités, la qualité et le prix des légumes frais. Outre l'amélioration de la qualité des légumes produits par une moindre utilisation d'engrais chimiques, les maraîchers de Varatsi ont trouvé là une occasion de sécuriser leurs revenus par rapport à leur situation antérieure. De notre enquête auprès de ses maraîchers et maraîchères, il ressort également un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et aussi une satisfaction relative au « bus santé » de Carrefour qui passe régulièrement et offre pour les femmes le dépistage du cancer du sein. Ce commun de l'alimentation, qu'opère son organisation à travers la coopérative Carrefour Varatsi, a une infrastructure translocale en raison du rôle de la grande entreprise Carrefour qui, après leur regroupement dans le local de la coopérative, achemine les fruits et légumes frais dans ses magasins à Bucarest mais aussi en Transylvanie. Ce commun imbrique ainsi un cercle local, les maraîchers de Varatsi, et un cercle national avec les consommateurs des magasins Carrefour. Bien sûr, nous n'ignorons pas que ce type d'exemple fait débat du fait qu'il est possible de le lire comme une politique de RSE pour la filiale roumaine de Carrefour, opérant une sorte de détournement du commun. Ceci n'est pas discutable mais n'efface pas la part de ce commun translocal, elle la relative seulement.

De manière plus générale, cet exemple illustre une première stratégie à mettre en œuvre pour que les territoires en commun puissent advenir : il s'agit de la stratégie d'encerclement de la grande entreprise par les communs sur les territoires. Un tel encerclement a pour visée de faire pivoter la grande firme du côté de la logique de la plus-value de vie pour les résidents humains et autres qu'humains des territoires au détriment de la logique de la plus-value pour le capital. La réussite de cette stratégie dépendra de deux facteurs : la capacité de réunir les forces du commun sur les territoires et l'ouverture des grandes entreprises à cette nouvelle logique en trouvant des alliés de leur côté.

Une seconde stratégie de ce type est également à mettre en œuvre opérant cette fois l'encerclement de l'État néolibéral par les communs. La dernière section de cet article donnera une illustration de cette seconde stratégie.

4. L'alimentation au cœur des territoires en commun

L'hypothèse que nous avons développée dans Defalvard (2023) propose de voir l'évolution vers des communs à infrastructure de plus en plus intégrale et translocale sur les territoires comme le chemin de la sortie du capitalisme vers la société du commun. Ce processus de transformation est appelé par Jaurès, se

référant à Marx, une « évolution révolutionnaire » car il croise la progressivité plus ou moins lente ou rapide de la transition avec la rupture de la ligne d'horizon⁸.

Nous considérons deux cas qui illustrent, selon nous, cette évolution révolutionnaire dans laquelle l'alimentation tient une place déterminante.

Le premier exemple d'infrastructure de commun à tendance à la fois intégrale et translocale nous est donné par l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) à Thiers dans le Puy-de-Dôme. Celle-ci a commencé dès 2018 avec la première phase de l'expérimentation et se poursuit aujourd'hui lors de la deuxième phase de celle-ci (2022-2026). Cette expérimentation constitue un commun à double face, de l'emploi et des activités, dans la mesure où elle met en mouvement une communauté d'acteurs et d'actrices qui 1) produisent en commun l'emploi décent comme ressources en créant de nouvelles activités, 2) en assurent l'accès durable aux chômeurs de longue durée du territoire et 3) autogouvernent ses règles dans une gouvernance polycentrique à trois niveaux : le niveau central local du comité local de l'emploi, le niveau décentralisé local des entreprises à but d'emploi créées pour développer les nouvelles activités afin de répondre aux besoins d'emploi décent des chômeurs de longue durée ; le niveau national de l'association TZCLD qui gère le fonds territorial assurant une part du financement de ces entreprises à but d'emploi (EBE). A Thiers, après six années d'expérimentation, quatre EBE ont été créées dont les activités développées ont permis de rendre accessible l'emploi décent à 137 chômeurs et chômeuses de longue durée du territoire (plus précisément des deux quartiers prioritaires de la politique de la ville). L'évolution vers une infrastructure intégrale est supportée par la multiplicité des activités mises en œuvre sous la règle de non concurrence avec les autres entreprises du territoire. Ces activités ont souvent un lien direct avec la question écologique : ressourcerie, réemploi/recyclage des livres, construction et livraison de bacs à compost, production bio. Cette dimension intégrale est aussi liée à la politique de la ville de Thiers et de l'intercommunalité Thiers Dore Montagne qui s'inspire des communs pour gérer l'eau, la forêt ou encore l'école primaire. La dimension translocale de l'expérimentation TZCLD en tant que commun à double face lui vient de son articulation avec la politique publique nationale, notamment par la contribution financière que celle-ci apporte dans un objectif d'activation des dépenses sociales. Ici, les territoires en commun ont réussi une stratégie d'encercllement de l'État afin de le désatelliser du bloc néolibéral pour lequel la solidarité est un coût à minimiser afin de diminuer la fiscalité sur le capital pour le réorienter vers un État partenaire des communs qui donne une seconde vie à l'État social.

L'alimentation est de manière originale à Thiers partie prenante de l'expérimentation TZCLD dans le cadre de la troisième EBE créée : l'association La ferme de Lucien. Reprenant une exploitation familiale sans successeurs, l'association La ferme de Lucien cultive huit hectares de maraîchage bio et produit des poulets bio Cou nu du Forez. Une partie des bâtiments et de la surface agricole a été sécurisée via leur rachat par une société publique locale créée à cet effet dont la mairie de Thiers et la communauté Thiers Dore et Montagne sont les deux premiers actionnaires. Le montage local de La ferme de Lucien prévoit qu'une partie de la production, en paiement du bail à la SPL, est destinée aux élèves des écoles primaires de Thiers et aux résidents de l'Ehpad public. Avec La ferme de Lucien, le commun à double face d'emploi et d'activité s'étend à un commun de l'alimentation puisque celle-ci est produite pour être accessible à une partie de la communauté de la ville, ses jeunes élèves et ses personnes âgées dépendantes. Dans ce commun à double face, l'alimentation en commun apporte donc une nouvelle dimension qui laisse entrevoir la société du commun.

Le second cas d'une alimentation en commun dont l'infrastructure à la fois intégrale et translocale en fait un maillon vers la société du commun est celui de l'Archipel nourricier que le Pôle territorial de coopération économique de Paris-Vallée de la Marne et ses environs commence à mettre en œuvre. Le concept d'Archipel nourricier a été importé sur ce territoire après une visite apprenante réalisée en août 2022 auprès de l'Écopole alimentaire qui est également un PTCE animé par les Anges jardins à Loos en Gohelle dans le Pas

⁸ *Marx et la France. Tome IV. Jaurès et Marx. Le dialogue sur l'évolution révolutionnaire*, textes choisis et présentés par Jean-Paul Scot, *L'Humanité*, juin 2018

de Calais. Impulsé par cette structure qui est un Jardin de Cocagne relevant du champ particulier de l'insertion par l'activité économique, le concept d'Archipel nourricier oriente au travers de dispositifs participatifs (ateliers et cuisines de rue) la production bio d'un territoire vers les populations fragiles de ce dernier qui se trouvent le plus souvent éloignées d'une alimentation saine en circuit-court. Son objectif est de concrétiser une alimentation durable et populaire en visant un effet nourricier. En passant, nous pouvons noter ici l'imbrication de la société civile comme espace de circulation des idées et de l'infrastructure comme espace des rapports éco-sociaux.

Sur le territoire de Paris-Vallée de la Marne, l'archipel nourricier s'appuie sur des jardins partagés et des installations de maraîchers via la Scic Ceinture verte Paris Est du côté de la production maraîchère et fruitière bio. Le PTCE PVM contribue alors à relier cette production locale bio à une consommation populaire en développant des dispositifs participatifs en lien notamment avec ses tiers-lieux, l'écolieu Braque et le futur tiers-lieu Les voisins de Simone à Lognes, ou encore par le biais de l'épicerie solidaire implantée sur le campus universitaire de son territoire et destinée aux étudiants en précarité.

C'est du fait de son inscription dans le PTCE-PVM que l'Archipel nourricier relève d'une infrastructure intégrale et translocale. En effet, ce PTCE-PVM vise à expérimenter et développer des communs afin de réorienter le développement économique de ce territoire par sa transition écologique, solidaire et démocratique. Sa dimension intégrale est liée à la dimension transversale du PTCE-PVM qui réunit pour l'heure les activités suivantes : celles qu'on vient de voir associées à une alimentation durable et populaire, celles de sa filière brassicole locale, celles des tiers-lieux et de la culture, celles enfin de la mobilité avec l'expérimentation d'une application de covoiturage avec les coopératives Mobicoop et Coopgo. Sa dimension translocale provient d'abord de cette plateforme de covoiturage dont l'échelle nationale abrite une communauté locale de la mobilité encore en cours d'émergence. Elle vient ensuite de l'Archipel nourricier qui, pour mettre en oeuvre ses dispositifs participatifs, repose sur un modèle économique qui mobilise des financements de la Caisse d'assurance familiale, offrant un nouvel exemple de cette orientation de l'État social vers les communs.

Aussi bien l'expérimentation TZCLD à Thiers que le PTCE-PVM sont certes des petits pas sur le chemin de l'évolution révolutionnaire, mais tous les pas comptent pourvu qu'ils s'orientent dans la bonne direction, celle de l'engendrement et de la multiplication des territoires en commun. À ce moment d'un processus historique très ouvert, des enseignements peuvent déjà en conclusion être tirés en ce qui concerne la nouvelle donne de l'alimentation dans les territoires en communs.

Conclusion

Un premier enseignement qui se dégage est que l'horizon de la société du commun ouvre la possibilité à l'alimentation de connecter ses trois grands registres d'action – la production, la transformation et la consommation – sous le même principe du commun autour de la finalité d'une alimentation durable et populaire pour toutes et tous. En lieu et place des marchés mondialisés et surtout financiarisés qui font l'alimentation en connectant aujourd'hui les agriculteurs industriels, les fermes usines, les multinationales de l'agroalimentaire, la grande distribution et leurs clients plus ou moins captifs, les territoires en commun proposent de réunir dans une communauté les producteurs locaux bio, les distributeurs en circuit-court et toute la population d'un territoire autour de la finalité partagée d'une alimentation durable et populaire. L'archipel nourricier souhaite offrir une première déclinaison de cette logique qui est celle de la plus-value de vie pour tous les résidents des territoires.

Cet horizon ouvre également à l'alimentation la possibilité de se connecter avec les autres facettes de la vie sur un territoire. A Thiers, la Ferme de Lucien est connectée à la question de l'accès à un emploi décent pour toutes et tous qui se pose particulièrement dans les quartiers populaires dont les taux de chômage ont explosé depuis longtemps. Elle est aussi connectée à toutes les activités mises en place par les trois autres

EBE dont le comité local de l'emploi est le garant. Puisqu'à Thiers et aussi dans sa communauté de communes, les communs orientent la politique publique, ce sont encore d'autres facettes de la vie locale qui se trouvent réunies selon le même principe politique du commun. Du côté du PTCE-PVM, la connexion avec ses autres facettes s'établit par son intégration dans les tiers-lieux et avec leur vie culturelle. Car, en effet, la culture en commun ou la culture des communs est bien l'un des ciments des territoires en commun (Voir Defalvard, 2023, chapitre 10).

Le dernier enseignement que nous livre cette étape sur le chemin concerne autant l'alimentation que l'horizon des territoires en commun. Car, en effet, les différents cas rencontrés au cours de cette étude montrent le rôle essentiel et particulier que joue l'alimentation en commun pour prendre la route des territoires en commun. Elle en est une sorte d'aiguillon.

Finalement, ce dernier enseignement nous ramène à ce que manger ensemble veut socialement dire. Comme nous le rappelle Nadeau (2009), en considérant les cités grecques, le banquet y fut un mode variable d'intégration et de sociabilité citoyenne. Ainsi, à Sparte, « les citoyens guerriers partagent la table. Ce privilège est accordé uniquement aux *homoioi*, aux hommes majeurs et égaux issus des familles citoyennes et fortunées » (p. 253).

Arrêtons donc de pique-niquer sur les aires d'autoroute ou de grignoter dans les halls faussement luxueux des aéroports, et préférons nous organiser pour manger ensemble dans la diversité de nos territoires en commun.

Bibliographie

Nicole Alix et alii (dir.), *Vers une république des biens communs*, Paris, Les liens qui libèrent, 2018.

L'Atelier Paysan, *Reprendre la terre aux machines. Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire*, Paris, Éditions du Seuil, 2021.

Michel Bauwens, 2020, « Communs et réseaux informatiques. Vers une nouvelle construction identitaire », *EcoRev*, n° 49, 2020, p. 97-109.

Gheorghe Ciascai, Hervé Defalvard, « Big Business in the Social Commons : The Example of the Carrefour Vărăști Agricultural Cooperative in Romania », in Philippe Bance, Marie J. Bouchard, Dorothea Greiling, *New Perspectives in the co-production of public policies, public services and common goods*, Ciriec Studies Series 3, 2022, p. 81-95.

Benjamin Coriat (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les liens qui libèrent, 2015.

Pierre Dardot, Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.
Hervé Defalvard, *La société du commun. Pour une écologie politique et culturelle des territoires*, Ivry sur Seine, Les éditions de l'Atelier, 2023.

Jean-François Draperi, Alix Margado, « Les Scic, des entreprises au service des hommes et des territoires », *Recma*, n°340, p. 23-35, 2016.

Yohann Douet, « Une nouvelle conception du monde ». *Gramsci et le marxisme*. Paris, Les Éditions sociales, 2021.

Gaël Giraud, *Composer un monde en commun*, Seuil, 2022.

Frédéric Lordon, *Vivre sans ? Institutions, police, travail, argent...*, Paris, La Fabrique éditions, 2019.

Marx et la France. Tome IV. Jaurès et Marx. Le dialogue sur l'évolution révolutionnaire, textes choisis et présentés par Jean-Paul Scot, *L'Humanité*, juin 2018.

Chloé Mignot et alii, « Les Amap, un réseau de proximité solidaire et inclusif ? Le cas des Haut de France », *Norois*, n° 263, p. 73-93, 2022.

Kevin Morel, Catherine Darot, « Changer de monde ? la contribution de la Zad », *Pour*, n° 234-235, p. 287-295, 2018.

Robin Nadaud, « Le banquet, intégration et sociabilité citoyenne dans la cité grecque », *Hypothèses*, n°1, p. 251-261, 2009.

Elinor Ostrom, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

Jean-Baptiste Parenthoën, « De la contestation des accords du GATT à la création des Amap : genèse d'un mouvement devenu emblématique de l'ESS », *Recma*, n°356, p. 50-67, 2020.

Alessandro Pignocchi, *La recomposition des mondes*, Paris, Le Seuil, 2019.

Nick Srnicek, *Capitalisme de plateforme. L'hégémonie de l'économie numérique*, traduit de l'anglais par Philippe Blouin, Montréal, Lux Éditeur, 2018.

Andreas Weber, *Invitation au vivant, Repenser les Lumières à l'âge de l'Anthropocène*, Seuil, 2021